



PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES IMMIGRES ET PRIMO-ARRIVANTS EN ALSACE

NOTE ORIV – SEPTEMBRE 2010

Note publiée dans l'Annexe 2 du PRIPI 2010-2012 : Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées d'Alsace (Téléchargeable sur : http://www.alsace.drjcs.gouv.fr/IMG/pdf/PRIPI_Alsace_2010-12.pdf)

Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées vise plus particulièrement le public immigré¹ venant de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne et relevant d'une résidence durable² en France. Une attention particulière est par ailleurs portée aux primo-arrivants, compte tenu du caractère récent de leur arrivée sur le territoire français mais aussi des actions mises en œuvre pour favoriser leur intégration, comme le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Agir en direction de ces publics nécessite au préalable de les connaître et de comprendre leur localisation en Alsace.

Les données présentées dans cette note visent donc à mieux connaître ces publics et s'appuient sur deux sources : celles issues du recensement de la population de 2006 (données produites par l'INSEE) pour caractériser le public immigrés et celles relatives aux signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration de 2009 (données produites par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui permettent de connaître les caractéristiques socio-démographiques des primo-arrivants.

UNE PRESENCE ETRANGERE EN ALSACE : SINGULIERE ET CONTRIBUTANT AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION

La présence étrangère en Alsace apparaît, depuis les années 80, supérieure à celle relevée pour l'ensemble de la France. Cette tendance se confirme pour le recensement de 2006. En effet, **le pourcentage d'étrangers s'élève globalement en France à 5,7% alors que le pourcentage relevé en Alsace est de 7,6%**. Il est intéressant de noter que tant sur le plan national que régional la part des étrangers est en légère augmentation entre 1999 et 2006 (passage de 5,6% à 5,7% au niveau national et 7,4% à 7,6% au niveau régional).

En Alsace, on comptait au recensement de la population de 2006 quelques 137.335 étrangers. Ce chiffre était de 128.381 en 1999, soit une croissance de **8.954 individus (+7%)**. Cette population s'est accrue plus rapidement que l'ensemble de la population alsacienne qui n'a connu une croissance que de 4,7% durant la même période. Une analyse récente de l'INSEE a permis de montrer que l'Alsace est confrontée depuis peu à un déficit migratoire par rapport aux autres régions et départements français qui se concrétisent par le fait que l'Alsace compte plus de départs que d'arrivées. L'Alsace apparaît ainsi comme une région « peu attirante ». C'est une région où peu de personnes choisissent de venir mais aussi où l'on reste. Le taux annuel de déplacement y est un des plus faibles de France. Dans ce contexte, **le maintien d'une croissance de population régionale doit beaucoup aux apports des populations étrangères.**

¹ Personnes nées étrangères à l'étranger, résidant en France, qu'elles aient acquis, ou non, la nationalité française. La notion d'immigré renvoie au fait que la personne désignée a vécu la migration quel que soit son statut actuel.

² De fait cet aspect exclut les demandeurs d'asile, les saisonniers, les étudiants... mais aussi les gens du voyage.

DES IMMIGRES REPRESENTANT 10% DE LA POPULATION REGIONALE

En 1999³, 147.871 immigrés résidaient en Alsace, soit 8,5 % de la population régionale. **Le nombre d'immigrés était en 2006 de 181.209.** Ils représentaient alors **10% de la population alsacienne**, soit une croissance de 33.338 individus (+ 22,5 %).

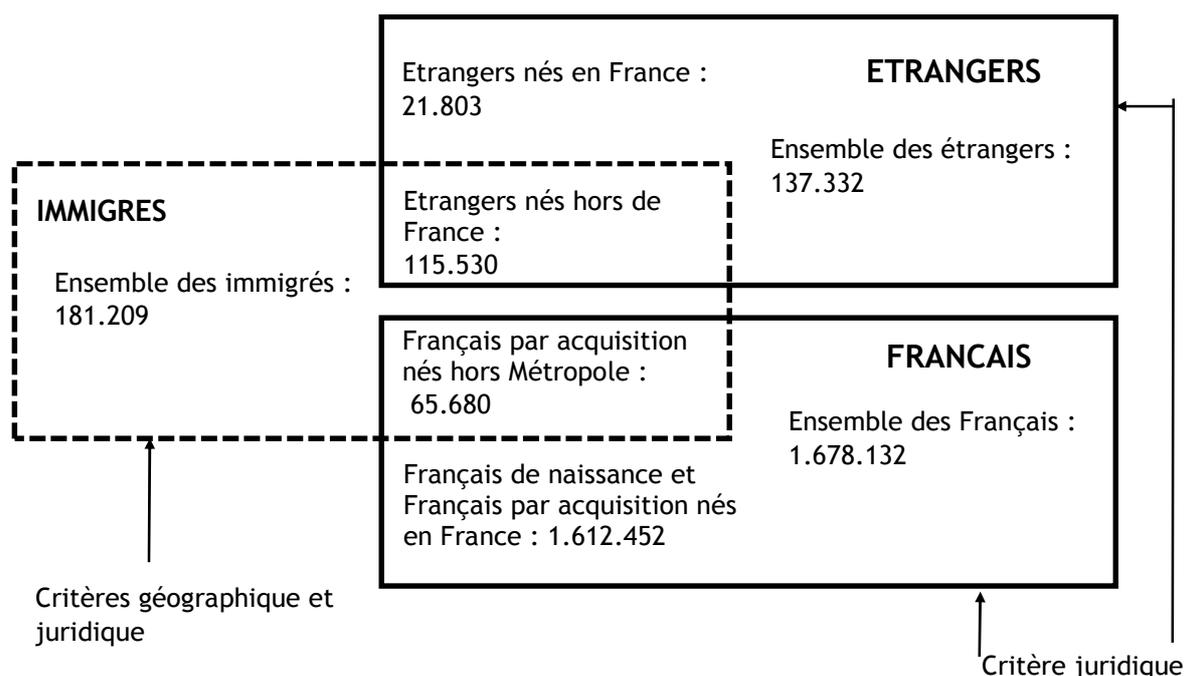
En 1999, la population immigrée était composée de 103.365 étrangers et de 44.506 français par acquisition soit 30% d'immigrés français.

En 2006, le pourcentage de personnes ayant acquis la nationalité française parmi les immigrés a augmenté puisqu'il atteint **36%**. Ainsi, et comme le souligne le schéma ci-dessous, **la population immigrée est composée de 115.530 étrangers nés hors de France et de 65.680 français par acquisition.**

Les ressortissants étrangers ayant le plus recours à la naturalisation sont, par ordre décroissant, les Marocains, les Turcs et les Algériens. Si l'acquisition de la nationalité peut être considérée comme un « marqueur » de l'intégration (comme le propose le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du développement solidaire) force est de constater que le processus s'ancre dans la réalité régionale alsacienne avec plus du tiers des immigrés qui ont choisi de devenir français.

Présence étrangère / immigrée en Alsace (RP 2006)

Ensemble de la population alsacienne : 1.815.464 individus



UNE REPARTITION PAR PAYS D'ORIGINE ORIGINALE

Historiquement l'Alsace présente des flux migratoires atypiques. Ainsi classiquement par rapport à la situation répartition de la population immigrée sur le plan national, on va rencontrer une plus forte présence européenne, une moins forte présence des ressortissants du Maghreb et surtout une sur-représentation de certaines populations issues d'autres pays comme la Turquie. Plus récemment les données font apparaître une croissance de migrants d'Europe de l'Est, voire d'Afrique Sub-saharienne.

³ Données issues de l'Atlas de l'immigration, réalisé par l'INSEE Alsace en lien avec le FASILD.

Cette réalité est le résultat d'une histoire de l'immigration spécifique à l'Alsace liée étroitement aux besoins en termes de main-d'œuvre étrangère mais aussi à la proximité des frontières. L'histoire économique de l'Alsace explique également les différences persistantes dans le profil des immigrés entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

La moitié de la population immigrée alsacienne présente en 1999 était originaire de 5 pays : la Turquie (14,7 %), l'Allemagne (14,2 %), le Maroc (10,4 %), l'Algérie (9,3 %) et l'Italie (9,2 %).

En 2006, on constate globalement **une croissance des pays hors Union Européenne et une décroissance des immigrés originaires d'Europe**. Ainsi et à titre de comparaison **les Turcs représentent 15,7% des immigrés, les Allemands 12,7%, les Marocains 10,9%, les Algériens 10% et les Italiens 7,1%**.

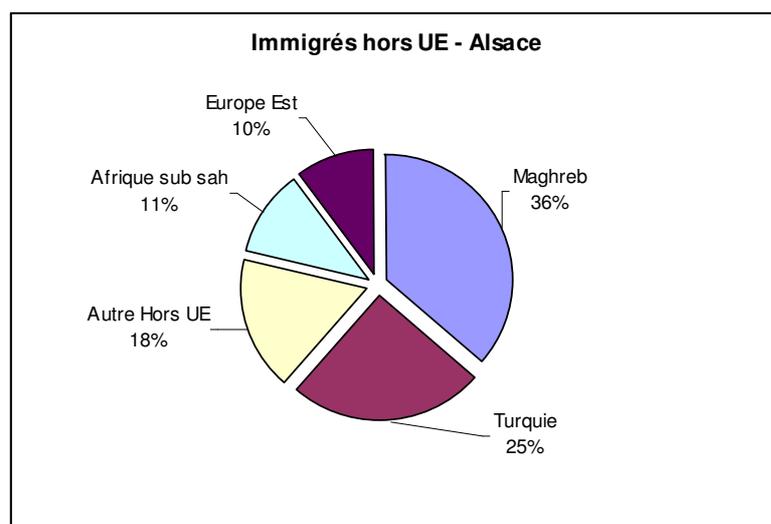
Ainsi, en 2006, les pays d'origine les plus représentés, par ordre d'importance, sont :

Turquie	15,7
Allemagne	12,7
Maroc	10,9
Algérie	10,0
Italie	7,1
Portugal	5,9
Ex-Yougoslavie	3,5
Autres Asie	2,9
Suisse	2,9
Autres UE	2,8
Espagne	2,7
Part de ces pays parmi les immigrés	77,3

PLUS DE 115.000 IMMIGRES NON EUROPEENS EN ALSACE

Parmi ces immigrés, **63,5% (soit 115.033 individus) sont originaires de pays hors Union Européenne**. C'est le public directement concerné par le PRIPI.

Ces immigrés sont majoritairement **originaires du Maghreb et dans une moindre mesure de Turquie**.



Les migrations récentes à savoir celles émanant d'Europe de l'Est ou encore d'Afrique Sub-saharienne représentent néanmoins 21% des immigrés.

Ce dernier chiffre rend compte d'un **accroissement assez rapide de ces populations** en Alsace, corroboré par les données disponibles au niveau des primo-arrivants.

Pays d'origine	Ensemble	%
Maghreb	41 760	36,3
Turquie	28 460	24,7
Autres Hors UE	20 352	17,7
Afrique Sub-saharienne	12 880	11,2
Europe Est	11 581	10,1
Total	115 033	100,0

Parmi ces immigrés non européens, on compte 49% de femmes et 51% d'hommes. Cette répartition entre hommes et femmes est très différente de celle relevée pour les ressortissants européens où les femmes sont plus fortement présentes.

Cette différence rend compte des singularités des flux issus de pays non européens. Ceux-ci relèvent fortement de l'immigration de main-d'œuvre faiblement qualifiée de l'après-guerre dont, au moins pour la partie venant du Maghreb, les flux ont concerné des hommes seuls.

Pays d'origine	Homme	%	Femme	%
Maghreb	22 714	54,4	19 046	45,6
Turquie	14 694	51,6	13 766	48,4
Autres Hors UE	9 428	46,3	10 923	53,7
Afrique Sub-saharienne	6 349	49,3	6 531	50,7
Europe Est	5 529	47,7	6 052	52,3
Total	58 714	51,0	56 319	49,0

Le tableau ci-dessous illustre cette différence de profils. En effet c'est parmi les populations maghrébines que l'on retrouve la part la plus importante d'hommes et dans une moindre mesure les populations turques, alors qu'inversement des immigrations plus récentes relevant plus fortement de la demande d'asile notamment, sont marquées par une plus forte présence de femmes.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Cette population immigrée est relativement âgée puisque 18,7% de ces immigrés, soit 33.951, sont âgés de 60 ans et plus. Ce chiffre est quasiment identique à celui relevé pour les non-immigrés qui est de 19,5%.

AGE	Immigrés	Non immigrés
Moins de 18 ans	7,5	23,9
18 à 59 ans	73,8	56,6
60 Ans et Plus	18,7	19,5

La prise en compte des immigrés hors Union Européenne fait apparaître des différences fortes. **Ces derniers sont moins souvent âgés puisque les personnes de 60 ans et plus ne représentent que 12,3% des immigrés hors UE (14.131 personnes).** Ils se répartissent de manière très inégale entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin puisque ces immigrés âgés sont plus nombreux dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin.

	Moins de 18 ans	18-59 ans	60 ans et plus
Bas-Rhin	5.082	55.504	6.786
%	7,5	82,4	10,1
Haut-Rhin	4.056	36.259	7.345
	8,5	76,1	15,4

Les publics âgés sont majoritairement originaires **d'Algérie, du Maroc, de Turquie ou encore de l'ex-Yougoslavie et de Suisse** (cf. tableau ci-dessous).

	Population 60 ans et plus				Population totale		
	Bas-Rhin	Haut-Rhin		pop. âgée / pop. totale	Bas-Rhin	Haut-Rhin	
Turquie	1276	747	2023	7,1	18242	10218	28460
Maroc	1644	963	2607	13,3	12550	7116	19667
Algérie	1375	3051	4426	24,3	7476	10735	18211
Ex-Yougoslavie	522	667	1189	18,7	2896	3463	6359
Suisse	214	937	1150	21,9	678	4576	5254

Ces données soulignent **la nécessité d'une réflexion approfondie sur le vieillissement des populations immigrées**. La différence en termes de profil des populations en présence entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin plaide pour une intervention plus renforcée dans le Haut-Rhin en direction des immigrés âgés.

A noter toutefois que globalement les femmes immigrées sont moins nombreuses que les hommes. Ce qui constitue une différence avec le profil classique des personnes âgées marqué par une supériorité des femmes.

Ces immigrés âgés sont souvent marqués par l'isolement, des logements inadaptés (encore une partie de ces migrants vit en foyers de travailleurs migrants), une santé dégradée due aux conditions de travail et un rapport au pays d'origine impliquant une dépendance financière.

UNE PRESENCE NUMERIQUEMENT PLUS IMPORTANTE DANS LE BAS-RHIN QUE DANS LE HAUT-RHIN

Globalement la répartition de la population immigrée entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin présente des différences tant en termes de nombre qu'au niveau des profils des populations en présence. **Ces différences sont principalement liées à l'histoire industrielle et économique des deux départements mais aussi aux trois pôles urbains.**

57,5% des immigrés ont élu domicile dans le Bas-Rhin, soit quelques 104.200 individus. Pour autant et quoique le nombre d'immigrés est plus faible dans le Haut-Rhin, puisqu'ils ne sont que 77.000 personnes (soit 42,5% de la population immigrée alsacienne), ils y sont sur-représentés.

Les immigrés non européens se répartissent de la même manière avec un renforcement de leur présence dans le Bas-Rhin. En effet, **58,6% des immigrés non européens résident dans le Bas-Rhin (67.373 individus) pour seulement 41,4% dans le Haut-Rhin (47.660 personnes).**

Pays d'origine	67	%	68	%	
Maghreb	22 468	53,8	19 293	46,2	41 760
Turquie	18 242	64,1	10 218	35,9	28 460
Autres Hors UE	10 553	51,9	9 799	48,1	20 352
Afrique Sub-saharienne	8 970	69,6	3 909	30,4	12 880
Europe Est	7 139	61,6	4 442	38,4	11 581
Total	67 373	58,6	47 660	41,4	115 033

De ce fait, la part des immigrés non européens est plus importante dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin, respectivement 64,7% et 61,9%.

Le profil par pays d'origine apparaît assez différent selon le département considéré.

La présence des immigrés maghrébins est nettement plus forte dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Par contre les immigrés sont plus souvent Turcs, d'Afrique Sub-saharienne ou encore d'Europe de l'Est dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin.

Pays d'origine	67	%	68	%
Maghreb	22 468	33,3	19 293	40,5
Turquie	18 242	27,1	10 218	21,4
Autres Hors UE	10 553	15,7	9 799	20,6
Afrique Sub-saharienne	8 970	13,3	3 909	8,2
Europe Est	7 139	10,6	4 442	9,3
Total	67 373	100,0	47 660	100,0

UNE PRESENCE DE LA POPULATION ETRANGERE⁴ SUR UNE GRANDE PARTIE DU TERRITOIRE REGIONAL

Les trois grandes agglomérations alsaciennes hébergent 50,9% de la population étrangère, à savoir 37.517 individus sur Strasbourg, 26.207 sur Mulhouse et 6.244 sur Colmar (soit un total de 69.968 étrangers). Ces étrangers y sont sur-représentés puisque seulement 25% de l'ensemble de la population résidant en Alsace habite ces trois grandes villes.

Même si ce chiffre est élevé, il indique également que seulement un étranger sur deux vit dans l'une de ces villes. Les autres résident sur le reste du territoire régional.

L'observation de l'ensemble des communes alsaciennes fait apparaître que 409 communes sur les 906 que compte l'Alsace sont concernées par la présence d'étrangers soit 45% des communes alsaciennes. Ce taux varie selon les départements. Il est plus important dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin.

Territoire	Nb total de communes	Nb communes présence étrangère	% communes
Alsace	906 communes	409 communes	45%
Bas Rhin	528 communes	229 communes	43,4%
Haut-Rhin	378 communes	180 communes	47,3%

Par ailleurs, ce sont les communes qui ont plus de 50.000 habitants, celles ayant entre 20.000 et 10.000 habitants ainsi que les communes entre 5.000 et 1.000 habitants qui concentrent le plus d'étrangers (cf. tableau ci-dessous).

Communes Alsace	Nb communes	Pop. totale 2006	% pop communes / ens populat	Total étrangers 2006	% étrangers communes / ens étrangers	écart 1999-2006	% étrang. / pop totale
Communes...							
...de plus de 50.000 hbts	3	449 202	24,7	63 462	46,2	5 737	14,1
...entre 50.000 et 20.000 hbts	3	92 498	5,1	7 288	5,3	1 266	7,9
...entre 20.000 et 10.000 hbts	16	231 568	12,8	20 351	14,8	-208	8,8
...entre 10.000 et 5.000 hbts	30	194 891	10,7	11 275	8,2	930	5,8
...entre 5.000 et 1.000 hbts	281	560 385	30,9	24 060	17,5	1 212	4,3
...de moins de 1.000 hbts	570	286 949	15,8	10 899	7,9	17	3,8
TOTAL	903	1 815 493	100,0	137 335	100,0	8 954	7,6

⁴ Pour des raisons statistiques nous ne disposons pas des données relatives aux populations immigrées sur l'ensemble du territoire régional, de ce fait les données utilisées dans ce chapitre porte sur les populations étrangères.

Ces quelques données plaident pour une approche territorialisée des enjeux d'intégration, en portant une attention particulière aux différentes communes sachant que les moyens disponibles (au niveau de la collectivité mais aussi en termes de services de l'Etat ou encore d'acteurs associatifs) varient fortement.

UN APPORT DE NOUVEAUX IMMIGRES AVEC L'ARRIVEE DES PRIMO-ARRIVANTS

Les primo-arrivants constituent une sous-population des immigrés intéressante à plusieurs titres. Ce sont les personnes nouvellement arrivées et donc nécessitant une prise en charge spécifique, mais aussi les caractéristiques de ces populations préfigurent des migrations à venir et donc permet de s'inscrire dans un travail de prospective.

Les chiffres fournis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration relatifs au nombre de signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration⁵ font état d'une relative permanence des flux sur les trois dernières années (2007, 2008 et 2009), avec l'arrivée annuellement d'environ 2.600 primo-arrivants en Alsace.

DES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES SINGULIERES

Ces migrants présentent des caractéristiques socio-démographiques très différentes de celles des immigrés installés depuis plus longtemps, nécessitant de ce fait une réflexion spécifique en termes de prise en charge.

Ainsi parmi les **2.695 primo-arrivants arrivés en Alsace en 2009**, la part des femmes est plus importante que celle des hommes. En effet, **57,5% des arrivées sont le fait de femmes soit 1551 personnes**. Cette sur-représentation des femmes est valable dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin.

Il s'agit majoritairement d'une population jeune puisque **plus de la moitié des primo-arrivants qui se sont installés en Alsace ont moins de 30 ans**.

Moins de 20 ans	7,3 %
20-29 ans	43,3 %
30-39 ans	31,9 %
40-49 ans	11,1%
50-59 ans	4,5%
Plus de 60 ans	1,9 %

Les primo-arrivants sont originaires de nombreux pays et cette diversification croît chaque année. **En 2009, les 2.695 primo-arrivants arrivés en Alsace viennent de 100 pays différents**.

Beaucoup de pays ne comptent qu'un faible nombre de ressortissants. **La Turquie, l'Algérie et le Maroc** sont inversement des pays de forte immigration puisque annuellement ce sont **plus d'un tiers des signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration** qui viennent de ces pays.

Si cette situation est valable dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin, la répartition par pays d'origine varie néanmoins au gré de l'histoire des flux migratoires mais aussi des enjeux actuels. Ainsi, si les Turcs sont les signataires les plus nombreux sur le plan régional, les Algériens restent majoritaires dans le Haut-Rhin.

⁵ Pour mémoire ces chiffres ne rendent compte que du nombre de signataires adultes.

Nationalité	Alsace	%	Bas-Rhin	% 67	Haut-Rhin	%68
Turque	425	15,8	262	15,6	163	16,0
Algérienne	382	14,2	200	11,9	182	17,8
Marocaine	301	11,2	206	12,3	95	9,3
Russe	169	6,3	144	8,6	25	2,5
Serbo- Monténégrin	152	5,6	57	3,4	95	9,3
Tunisienne	112	4,2	60	3,6	52	5,1
Camerounaise	94	3,5	61	3,6	33	3,2
Arménienne	88	3,3	70	4,2	18	1,8
Bosniaque	35	1,3	8	0,5	27	2,6

Par ailleurs les Bosniaques mais aussi des Serbo-Monténégrins s'installent majoritairement dans le Haut-Rhin, et inversement les Arméniens ou les Russes résident plutôt dans le Bas-Rhin. L'émergence de ressortissants du Cameroun est une réalité observée dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin.

Ces données traduisent plus globalement l'arrivée de nouveaux flux d'Europe de l'Est, mais aussi de l'Afrique Sub-saharienne, qui au fur et à mesure des années se développent en Alsace. Le tableau, ci-dessous, montre que 18% des primo-arrivants en 2009 venaient d'un pays d'Afrique Sub-saharienne et 23% d'un pays d'Europe de l'Est.

	Bas-Rhin	%	Haut-Rhin	%	Alsace	%
Europe de l'Est	386	23,4	241	23,9	630	23,4
Afrique	793	48,0	468	46,3	1283	47,6
<i>dont Maghreb</i>	455	27,5	327	32,4	795	29,5
<i>dont Afrique Sub saharienne</i>	338	20,5	141	14,0	488	18,1
Asie	415	25,1	266	26,3	688	25,5
<i>dont Turquie</i>	259	15,7	163	16,1	425	15,8
Amérique	50	3,0	30	3,0	81	3,0
<i>dont Amérique du Nord</i>	13	0,8	9	0,9	22	0,8
<i>dont Amérique du Sud</i>	37	2,2	21	2,1	59	2,2
Océanie	2	0,1	3	0,3	5	0,2
Non défini	6	0,4	2	0,2	8	0,3
	1652		1010		2695	

DES ARRIVEES PLUS NOMBREUSES DANS LE BAS-RHIN

A cette diversification des pays d'origine qui est relevée depuis plusieurs années, il faut ajouter un autre phénomène récurrent, la dispersion géographique de ces arrivées.

Globalement en 2009, on comptait 1.675 signataires dans le Bas-Rhin, soit 62,1% de l'ensemble et 1.020 signataires dans le Haut-Rhin, soit 37,8% des primo-arrivants.

Si les immigrés implantés en Alsace présentent comme caractéristique une implantation non exclusivement urbaine, le constat est similaire au niveau des primo-arrivants. Ainsi ce sont plus de 271 communes alsaciennes, soit 30% d'entre elles, qui ont été concernées, en 2009, par l'arrivée d'au-moins un primo-arrivant. Pour autant, les trois plus grandes communes alsaciennes concentrent à elles seules, plus de 60% des arrivées de primo-arrivants. Cela signifie également que les autres communes alsaciennes, y compris de petites tailles, ont été amenées à accueillir 40% des primo-arrivants (cf. tableau ci-après reprenant les communes ayant accueilli en 2009 plus de 10 primo-arrivants).

Ville	Total	%
STRASBOURG	963	35,7
MULHOUSE	517	19,2
COLMAR	147	5,5
SCHILTIGHEIM	106	3,9
BISCHHEIM	67	2,5
HAGUENAU	48	1,8
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	47	1,7
ST LOUIS	39	1,4
LINGOLSHEIM	37	1,4
SELESTAT	33	1,2
SAVERNE	29	1,1
BISCHWILLER	20	0,7
HUNINGUE	17	0,6
WITTENHEIM	15	0,6
CERNAY	14	0,5
HOENHEIM	14	0,5
MOLSHEIM	14	0,5
ILLZACH	13	0,5
OBERHAUSBERGEN	13	0,5
BARR	12	0,4
SOUFFELWEYERSHEIM	11	0,4
THANN	11	0,4
PFASTATT	10	0,4
RIXHEIM	10	0,4

DES ENFANTS DE MOINS EN MOINS NOMBREUX

Si la majorité des primo-arrivants sont de jeunes adultes quelques arrivées d'enfants demeurent. Elle reste toutefois bien inférieure à la perception que l'on en a habituellement à travers les données diffusées par l'Education Nationale. En effet le public accueilli en tant qu' « enfants nouvellement arrivés en France », qui est la terminologie retenue par l'Education nationale inclut les primo-arrivants mais aussi plus largement tous les enfants nouvellement arrivés sur le territoire quel que soit son statut (gens du voyage, issus de famille demandeurs d'asile, illégaux...).

Ainsi lors de la rentrée scolaire 2006-2007, l'académie de Strasbourg signalait 714 élèves nouveaux arrivants non francophones scolarisés dans les 1er et 2nd degrés. Parmi ceux-ci 87%, soit 624 ont bénéficié d'une scolarisation dans des classes spécifiques ou d'un soutien.

Deux enjeux sous-tendent cette prise en charge au niveau académique : « assurer une scolarité adaptée à tous les élèves nouveaux arrivants non francophones et favoriser l'intégration sociale et culturelle du jeune par l'apprentissage du français »⁶.

La prise en charge de ces publics a été définie par la circulaire n°2002-100 du 25 avril 2002 relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France. Elle fixe les modalités de leur prise en charge et vise l'acquisition de la langue française et l'intégration au sein du cursus scolaire classique.

« Scolarisés dans leur pays d'origine avant leur arrivée en France, les élèves nouvellement arrivés non francophones ont une mise à niveau rapide en langue française, afin de leur permettre d'intégrer avec profit une classe du cursus ordinaire. Ils bénéficient, de l'école primaire au lycée, pendant une année scolaire, d'une prise en charge éducative adaptée, au sein d'une classe d'initiation (CLIN, premier degré) ou d'une classe d'accueil (CLA, second degré), ceci en parallèle avec leur inscription obligatoire dans une classe ordinaire.

⁶ Cf site de l'Académie de Strasbourg relatif à la prise en charge des enfants nouvellement arrivés en France.

À Strasbourg et à Mulhouse, les élèves non scolarisés antérieurement dans leur pays d'origine sont scolarisés dans une classe spécifique (CLA-NSA). [...]

Les élèves sont accueillis en classe ordinaire et fréquentent les classes d'initiation et les classes d'accueil, à mi-temps d'abord, puis quelques heures en fonction de l'évolution de leur maîtrise de la langue française et de l'acquisition de l'autonomie pour, finalement, intégrer définitivement le parcours scolaire ordinaire.

Il existe 29 classes d'initiation dans l'académie, 15 dans le Haut-Rhin et 14 dans le Bas-Rhin.

Les dispositifs du second degré (classes d'accueil) sont implantés dans 17 collèges, quatre au sein de la Communauté Urbaine de Strasbourg, deux dans le reste du Bas-Rhin, neuf collèges à Mulhouse et Colmar, et deux autres dans le reste du département. Trois classes d'accueil pour les élèves non scolarisés antérieurement fonctionnent à Strasbourg et Mulhouse.

Les plus de 16 ans sont accueillis à Strasbourg dans un lycée professionnel qui dispose d'une CLA-lycée avec des modules d'orientation et formation. »⁷

Ainsi le dispositif existant depuis de nombreuses années dans l'Académie permet globalement une prise en charge adaptée de ces élèves.

DES PRIMO-ARRIVANTS PRESENTANT DES ATOUTS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI...

Les primo-arrivants qui se sont installés en Alsace en 2009 présentent un profil en termes de niveau de formation qui souligne la diversité des publics en présence, avec de nouveaux migrants sans formation et d'autres ayant des niveaux élevés. Globalement, et loin des clichés répandus sur le sujet, ils ont un niveau de formation élevé, puisque plus d'un quart d'entre eux ont un niveau de formation supérieure (cf. tableau ci-dessous).

Niveau Formation Scolaire	Total	%
Non scolarisé	77	2,9
Primaire	355	13,2
Secondaire	1530	56,8
Supérieur	733	27,2
Total	2695	100,0

Ils disposent donc d'atouts indéniables pour une insertion professionnelle. Pour autant un certain nombre d'écueils limitent ces acquis.

Il faut tout d'abord citer la non maîtrise de la langue française. Ils découlent en effet des caractéristiques des flux migratoires en Alsace (leur diversité et le fait que nombre de ces flux n'émanent pas de pays à tradition francophone) est à l'origine d'un besoin important de maîtrise de la langue française. En moyenne ce sont plus de 40% des primo-arrivants qui doivent suivre des cours de français mais ce pourcentage varie fortement selon les pays d'origine comme le souligne le tableau ci-dessous.

Nationalité	Niveau de maîtrise du Français...		
	Francophone	Moyen	Mauvais
Algérienne	76,70%	9,95%	13,35%
Arménienne	52,27%	20,45%	27,27%
Camerounaise	97,87%	1,06%	1,06%
Marocaine	84,72%	4,98%	10,30%
Russe	50,89%	19,53%	29,59%
Serbo-Monténégrin	41,45%	19,74%	38,82%
Tunisienne	92,86%	3,57%	3,57%
Turque	16,24%	19,53%	64,24%
Total	58,50%	12,88%	28,61%

⁷ Informations issues du site de l'Académie de Strasbourg.

Ce besoin est plus fortement marqué au niveau des femmes qui ont une moins bonne maîtrise de la langue française.

Sexe	Niveau de maîtrise du Français...		
	francophone	moyen	mauvais
Femmes	57,38%	9,16%	33,46%
Hommes	64,60%	13,64%	21,77%
Total	60,45%	11,06%	28,50%

Compte tenu par ailleurs des modalités d'installation de ces primo-arrivants dans l'espace géographique alsacien, les besoins en langue sont actuellement plus importants dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin.

Département	Niveau de maîtrise du Français...		
	francophone	moyen	mauvais
Bas-Rhin	61,32%	10,96%	27,72%
Haut-Rhin	58,91%	11,19%	29,90%
Total	60,45%	11,06%	28,50%

Au-delà de cet obstacle de la non-maitrise de la langue, on peut citer les limites liées aux difficultés à faire valoir en France pour ces migrants leurs expériences professionnelles antérieures.

Les difficultés rencontrées en termes d'insertion professionnelle de ces migrants comme plus globalement des immigrés, s'expliquent par des processus discriminatoires.

DES IMMIGRES CONFRONTES A DES DIFFICULTES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les immigrés présentent une situation à l'égard de l'emploi fortement dégradée qui peut s'expliquer en partie par leur manque de formation ainsi que les types d'emploi historiquement occupés par les immigrés mais aussi par des représentations qui rendent impossible l'accès de certains immigrés à l'emploi.

Ainsi, on compte parmi les immigrés 81.600 actifs ayant un emploi (45%), **20.000 personnes environ en recherche d'emploi (11%)** et 79.610 inactifs (retraités et personnes sans emploi, 44%). Pour les non immigrés, on compte 44% d'actifs et 52% d'inactifs mais seulement 4% de personnes en recherche d'emploi.

Si globalement la situation au regard de l'emploi est plus dégradée dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, **le public immigré apparaît moins affecté dans le Haut-Rhin (taux de chômage de 10,4% contre 11,4% dans le Bas-Rhin)** en raison principalement d'une part d'actifs moins développée dans le Haut-Rhin (ce constat est à mettre en lien avec le fait que la population immigrée y est plus âgée).

Quel que soit le cas de figure, **les femmes connaissent une situation plus problématique au regard de l'emploi que les hommes.** Leur taux de chômage est globalement plus élevé mais aussi elles sont moins souvent actives que les hommes. Cette situation globale ne doit pas occulter les différences de situation entre primo-arrivants et immigration plus ancienne mais aussi selon les différents moments de la vie. Il n'est pas rare de voir des femmes à la recherche d'un emploi pour suppléer aux difficultés d'emploi de l'époux (en raison de son âge, d'accidents de la vie ou de la situation au regard de l'emploi très dégradé dans certains secteurs économiques).

Le rapport problématique des immigrés à l'emploi s'explique en effet pour partie **du fait des emplois occupés et de leur appartenance à des catégories socioprofessionnelles faiblement qualifiées** et donc fortement dépendantes de la crise économique.

Comme le souligne le tableau ci-dessous les immigrés sont plus souvent ouvriers, et plus particulièrement ouvriers non qualifiés, que les non immigrés. Ainsi un immigré sur deux quasiment est ouvrier. Inversement, ils sont moins souvent cadres et agents intermédiaires. Mais ils sont plus nombreux à être à leur compte que ce soit en tant que commerçants ou encore artisans, sachant qu'ils occupent majoritairement certains créneaux à savoir le BTP pour les artisans et l'alimentation rapide pour les commerçants.

Alsace	immigrés	%	non immigrés	%
Agriculteurs exploitants	174	0,2	7 493	1,0
Artisans	2 527	3,1	13 729	1,9
Commerçants et assimilés	2 540	3,1	12 990	1,8
Artisans, agriculteurs et commerçants	5 241	6,4	34 213	4,8
Cadres d'entreprise	4 396	5,4	53 113	7,4
Cadres fonction publique, prof, intel,	4 440	5,4	35 687	5,0
Professions libérales et assimilés	1 229	1,5	10 631	1,5
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +	476	0,6	5 155	0,7
Cadres	10 542	12,8	104 587	14,6
Contremaîtres, agents de maîtrise	1 530	1,9	17 246	2,4
Employés administratifs d'entreprise	4 072	5,0	51 004	7,1
Employés de commerce	3 424	4,2	37 933	5,3
Employés de la fonction publique	5 766	7,0	68 935	9,6
Prof, intermédiaires admin, entreprises	4 276	5,2	57 483	8,0
Professions intermédiaires fonction publique	5 211	6,3	71 508	10,0
Techniciens	2 528	3,1	36 221	5,0
Agents intermédiaires	26 806	32,6	340 329	47,4
Ouvriers agricoles	560	0,7	4 068	0,6
Ouvriers non qualifiés	16 319	19,9	78 994	11,0
Ouvriers qualifiés	16 000	19,5	118 396	16,5
Personnels services directs particuliers	6 649	8,1	37 820	5,3
Ouvriers	39 527	48,1	239 278	33,3
Total	82 115	100,0	718 407	100,0

Dans le même temps, **les immigrés occupent plus souvent que les non-immigrés des types d'emploi précaires** (cf. tableau ci-dessous) qui les rend, là aussi, plus fortement dépendants des fluctuations économiques.

Types d'emploi (en %)	immigrés	non immigrés
dt Autres emplois à durée limitée	11,7	7,2
dt Contrat d'apprentissage	0,8	2,0
dt Emploi sans limite de durée	72,5	80,1
dt Employeur	5,7	4,8
dt Indépendant	4,9	3,5
dt Placé par une agence d'intérim	3,6	2,0

Les hommes vont être plus dépendants des emplois en intérim, alors que les femmes relèvent plus souvent d'emplois à durée limitée (notamment dans le domaine des services à la personne).

Type d'emploi des immigrés	Homme %	Femme %
Aide familiale	0,2	0,4
Autre emploi à durée limitée	8,6	13,8
Contrat d'apprentissage	0,7	0,9
Emploi sans limite de durée	72,3	72,8
Emploi-jeune, contrat qualification	0,5	1,6
Employeur	7,6	2,9
Indépendant	4,9	4,8
Placé par une agence d'intérim	4,7	2,1
Stage rémunéré en entreprise	0,5	0,5
Total	100	100

Ces données font apparaître un pourcentage important d'indépendants (hommes comme femmes), pourcentage plus élevé que celui relevé pour la population non immigrée. Ce constat est également valable pour ceux ayant un statut d'employeur, avec toutefois une situation majoritairement masculine. Ces situations rendent compte d'une dynamique par rapport à l'emploi qu'il peut s'avérer judicieux de soutenir dans la durée.

Les explications quant à cette dynamique de création d'entreprise sont multiples et relèvent à la fois d'une inscription dans une logique d'ascension sociale (qui d'ailleurs est souvent à l'origine du projet migratoire) mais aussi d'évitement des discriminations.

UN RAPPORT AU LOGEMENT QUI RESTE ATYPIQUE

En effet les données récentes font apparaître une situation atypique au regard du logement pour les immigrés, même si les différences de statut dans le logement semblent s'atténuer au fur et à mesure des années.

Statut par rapport au logement / Alsace	Ménages immigrés	%	Ens pop %
Locataires de logement vide non HLM	30 398	27,7	27,3
Locataires d'un logement loué meublé	3 278	3,0	
Locataires d'un logement vide HLM	27 298	24,9	11,9
Logés gratuitement	1 961	1,8	2,7
Propriétaires	46 759	42,6	58,1
Total	109 693	100	

Si 58% des personnes résidant en Alsace sont propriétaires, ce pourcentage n'est que de 43% parmi la population immigrée.

La différence de situation est particulièrement sensible par rapport aux logements HLM. Si 12% de la population régionale occupe de tels logements, ce sont en fait 25% pour les immigrés.

Ces différences d'occupation du logement sont encore plus marquées lorsque l'on s'intéresse aux pays d'origine des migrants. Si les ressortissants de l'Union Européenne connaissent des situations proches de la moyenne régionale, **les migrants originaires du Maghreb, d'Afrique Sub-saharienne, de Turquie et dans une moindre mesure d'Europe de l'Est sont surreprésentés dans les logements HLM.**

Origine	Locataires d'un logement loué meublé	Logés gratuitement	Locataires logement vide non HLM	Locataires logement vide HLM	Propriétaires	Total
Afrique Sub-saharienne	497	131	2 604	2 632	1 655	7 519
%	6,6	1,7	34,6	35,0	22,0	100
Europe de l'Est	242	191	1 765	1 585	1 753	5 536
%	4,4	3,4	31,9	28,6	31,7	100
Autres Hors UE	646	223	3 565	1 751	5 815	12 000
%	5,4	1,9	29,7	14,6	48,5	100
Maghreb	679	204	6 114	11 709	5 829	24 536
%	2,8	0,8	24,9	47,7	23,8	100
Turquie	246	250	3 915	4 735	5 457	14 603
%	1,7	1,7	26,8	32,4	37,4	100
Union Européenne	968	961	12 434	4 887	26 249	45 499
%	2,1	2,1	27,3	10,7	57,7	100
Total	3 278	1 961	30 398	27 298	46 759	109 693

Plusieurs facteurs interviennent permettant d'expliquer ces situations. On peut en citer cinq qui articulés les uns aux autres rendent compte de la diversité des situations.

Le facteur économique

Le logement est avant tout un bien marchand ; de ce fait les ressources financières disponibles vont conditionner le type de logement accessible. Ce facteur n'est en rien spécifique aux immigrés mais du fait qu'une grande partie d'entre eux relève de catégories socio-professionnelles relativement pauvres (nombreux ouvriers ou personnes peu qualifiées), ils seront de fait plus dépendants de ce critère économique.

Le facteur spatial ou structurel

La possibilité pour les immigrés d'occuper tel ou tel logement dépend des caractéristiques locales du marché de l'habitat. Ainsi, des études qualitatives ont permis de mettre en avant que :

- l'absence sur une commune d'un parc locatif social numériquement significatif ou son inaccessibilité oblige les immigrés à rechercher un logement dans le parc locatif privé,
- la difficulté d'accéder au parc locatif privé (coût des loyers et réticences des propriétaires) et l'inexistence d'opportunités foncières sur le territoire considéré, amènent certains ménages à accéder à la propriété. Dans certains cas afin de suppléer à l'absence d'offre de logement (social ou privé), ils aménagent une offre locative adaptée (exemple : développement de la location des Turcs en direction d'autres populations et notamment de compatriotes),
- la présence d'un parc locatif social important s'accompagne pratiquement systématiquement d'une sur-occupation au sein de ce parc des immigrés. Toutefois des exceptions ont pu être relevées en fonction des politiques de peuplement mises en place localement ou des orientations prises par les politiques municipales de l'habitat (accès facilité à l'accession en lotissement, réhabilitation du parc ancien...),
- la répartition des différents parcs immobiliers sur les communes intervient également. On a en effet observé que la captivité de certains ménages immigrés dans des communes résulte de l'absence de perspectives de logement dans les communes limitrophes (soit du fait de l'absence de logements sociaux, soit du fait de l'absence d'opportunités foncières).

Le facteur temporel

Le rapport au logement (notamment à travers les trajectoires résidentielles) est éminemment dépendant du facteur temps. Ce facteur intervient à deux niveaux :

- les populations les plus anciennement arrivées connaissent des parcours différents des plus récentes car l'accès à un logement suppose la mobilisation de différentes ressources qui nécessite une implantation dans la durée,
- la mobilité, et le fait d'occuper tel ou tel type de logement, est également fonction des caractéristiques du marché du logement au moment de l'installation en France (exemple l'accès plus important des Algériens au parc locatif social).

Le type d'immigration et les caractéristiques des migrants

Le passage, dans le milieu des années soixante-dix, d'une « immigration de travail » à une « immigration familiale » (c'est-à-dire l'arrivée plus massivement de familles du fait du regroupement familial principalement) a profondément modifié les trajectoires résidentielles en suscitant l'émergence de nouveaux besoins (grands logements...).

Les facteurs subjectifs liés aux habitus culturels et aux représentations

Les habitus culturels peuvent expliquer certaines trajectoires résidentielles. On observe en effet que l'attrait pour la maison individuelle résulterait de la familiarité plus ou moins grande avec ce type d'habitat avant le processus de migration.

Enfin, il est évident que les représentations véhiculées par certains à l'encontre des immigrés et plus largement des personnes considérées comme issues de l'immigration, et les discriminations qui peuvent en découler, rendent difficile l'accès à certaines parties du parc immobilier. Ce facteur explicatif leur est spécifique même si on observe des comportements identiques envers les populations précarisées de manière générale.

Ces éléments font apparaître que l'accès au logement pour les populations immigrées résulte à la fois de conditions objectives dues à la date de leur arrivée, au contexte local, à leur appartenance socioprofessionnelle (population majoritairement ouvrière), qui pour certaines ne leur sont pas spécifiques, et de conditions subjectives liées aux représentations (qui affectent une population plus large, considérée comme étrangère), à l'origine de processus discriminatoires.

Ce constat peut être étendu à de nombreux domaines touchant à la vie des immigrés, comme la santé par exemple, et par extension à celles de leurs descendants pour la plupart français.

Il oblige à réfléchir les modalités d'intervention auprès des populations immigrées

- en se donnant les moyens d'une analyse fine des caractéristiques socio-démographiques de ces populations permettant de tenir compte des évolutions mais aussi de leur extrême diversité,
- mais aussi en travaillant sur les représentations et comportements à l'œuvre à l'égard de ces populations afin de limiter les risques discriminatoires.